

ATTESTATION DE STAGE
à remettre au stagiaire à l'issue du stage

ORGANISME D'ACCUEIL

Nom ou Dénomination sociale :SM GESTION ROUTES DE GUADELOUPE.....

Adresse :Voie Principale de Jarry, Baie-Mahault Guadeloupe.....

☎0590 38 07 07.....

Certifie que

LE STAGIAIRE

Nom :RAMIER..... Prénom :Jonahel..... Sexe : F ☐ M ☒ Né(e) le : 16/01/2005

Adresse : Route de la baie, Le Moule 97160

☎ 0668522642 mël : jonahel.ramier@icloud.com

ETUDIANT EN (intitulé de la formation ou du cursus de l'enseignement supérieur suivi par le ou la stagiaire) :

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :

.....LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE DE BAIMBRIDGE ... Boulevard des Héros - Les Abymes - BP 17 - 97159 Pointe-à-Pitre CEDEX

a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

DUREE DU STAGE

Dates de début et de fin du stage : Du 10/12/2024 Au 17/01/2024

Représentant une **durée totale** de 6 semaines (Nbre de mois / Nbre de semaines) (rayer la mention inutile))

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois..

MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSEE AU STAGIAIRE

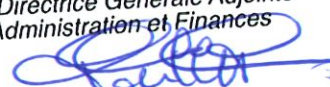
Le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de €

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la sécurité sociale (code de la sécurité sociale art. L.351-17 - code de l'éducation art..D.124-9).

FAIT À ...Baie-Mahault... LE ..20/01/2025..

Nom, fonction et signature du représentant de l'organisme d'accueil

La Directrice Générale Adjointe
Administration et Finances


Myriam POULLET

La tutrice ou le tuteur de l'organisation d'accueil certifie que les situations professionnelles, vécues ou observées, présentées par la ou le stagiaire dans son portefeuille de compétences professionnelles listées ci-dessous ont bien été réalisées dans le cadre de son stage.

OUI ☒

NON ☐

Intitulé de la situation professionnelle	Activité(s) du référentiel concernée(s)
- Synthétiser le besoin / Comparer et présenter une solution de supervision - Installer et configurer une machine virtuelle de supervision (Centreon) sous debian 12 - Administrer centreon et intégrer les équipements réseaux à superviser	- Installer et configurer des éléments d'infrastructure - Installer et configurer des éléments nécessaires pour assurer la continuité des services - Installer et configurer des éléments nécessaires pour assurer la qualité de service - Administrer sur site et à distance des éléments d'une infrastructure - Automatiser des tâches d'administration - Gérer des indicateurs et des fichiers d'activité des éléments d'une infrastructure - Identifier, qualifier, évaluer et réagir face à un incident ou à un problème - Évaluer, maintenir et améliorer la qualité d'un service
- Installer et configurer une machine virtuelle WSUS - Configurer un environnement de tests - Configuration de stratégies de groupe ordinateur (GPO) sur un parc Microsoft - Déployer des mises à jour	- Rédiger ou mettre à jour la documentation technique et utilisateur d'une solution d'infrastructure - Tester l'intégration et l'acceptation d'une solution d'infrastructure - Déployer une solution d'infrastructure - EXPLOITER, DEPANNER ET SUPERVISER UNE SOLUTION D'INFRASTRUCTURE RESEAU - Participer à la vérification des éléments contribuant à la sûreté d'une infrastructure informatique. - Mettre en œuvre et vérifier la conformité d'une infrastructure à un référentiel, une norme ou un standard de sécurité. - Prévenir les attaques.

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art..D.124-9).

FAIT À .. Boire... Mah.auf. LE ..17/02/..2025

Nom, fonction et signature du représentant de l'organisme d'accueil

Le Responsable Ingénierie et administration
des systèmes réseaux


Rodolphe COYERE

ATTESTATION DE STAGE
à remettre au stagiaire à l'issue du stage

ORGANISME D'ACCUEIL

Nom ou Dénomination sociale : SOCIETE AEROPORTUAIRE GUADELOUPE PÔLE CARAÏBES

Adresse : MORNE MAMIEL, 97139 LES ABYMES

Téléphone : 0590 21 71 71

Certifie que

LE STAGIAIRE

Nom : Ramier

Prénom : Jonahel

Sexe : F ☐ M ☒ Né(e) le : 16/01/2005

Adresse : Route de la baie

Téléphone : 0668522642

E-mail : jonahel.ramier@icloud.com

ETUDIANT EN (intitulé de la formation ou du cursus de l'enseignement supérieur suivi par le ou la stagiaire) :

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) : BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

.....LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE DE BAIMBRIDGE ... Boulevard des Héros - Les Abymes - BP 17 - 97159 Pointe-à-Pitre CEDEX

a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

DUREE DU STAGE 6 semaines

Dates de début et de fin du stage : Du 6 Mai

Au 14 Juin

Représentant une **durée totale** de 6 semaines (Nbre de mois / Nbre de semaines) (rayer la mention inutile))

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois..

MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSEE AU STAGIAIRE

Le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un **montant total** de 0€

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la sécurité sociale (code de la sécurité sociale art. L.351-17 - code de l'éducation art. D.124-9).

FAIT A Les Abymes LE 05/05/2025

Nom, fonction et signature du représentant de l'organisme d'accueil



La tutrice ou le tuteur de l'organisation d'accueil certifie que les situations professionnelles, vécues ou observées, présentées par la ou le stagiaire dans son portefeuille de compétences professionnelles listées ci-dessous ont bien été réalisées dans le cadre de son stage.

OUI ☒

NON ☐

Intitulé de la situation professionnelle	Activité(s) du référentiel concernée(s)
Installation de différentes machines et périphériques et logiciels	Installer et configurer des éléments nécessaires pour assurer la continuité des services
Remplacement de différentes machines et périphériques	Installer et configurer des éléments nécessaires pour assurer la qualité de service
Recensement d'une partie du réseau en schématisant facilitant la mise en place d'un système de redondance	Rédiger ou mettre à jour la documentation technique et utilisateur d'une solution d'infrastructure

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art. D.124-9).

FAIT À Les Abymes LE 05/05/2025

Nom, fonction et signature du représentant de l'organisme d'accueil


Daisy ADELAIDE
Membre du Directoire

SOCIETE AEROPORTUAIRE GUADELOUPE POLE CARAIBES
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Capital 100 000 000 000 €
Siège social : Morne Mamel - 97139 LES ABYMES - FWI
97139 004 R.C.S. Pointe-à-Pitre
Tél : 0590 21 71 71 Fax : 0590 21 14 28